



Etagnières, le 08 juin 2023

Aux conseillères et conseillers
de et à
1037 Etagnières

CONVOCAATION

No 9 de la législature 2021 – 2026
Assemblée du Conseil communal

Judi 22 juin 2023 à 20h.00 précises

Salle des Combles

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Conseil communal vous invite à participer à la 9^{ème} séance de cette législature. Celle-ci est publique.

Ordre du jour

1. **Accueil, appel.**
2. **Communication(s) du Bureau.**
3. **Communication(s) de la Municipalité.**
4. **Adoption du PV de la séance du 30.03.2023.**
5. **Adoption du Préavis 21/06.2023 – Gestion et comptes 2022.**
6. **Adoption du Préavis 22/06.2023 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 60'000.00 TTC pour réaliser le réaménagement et la mise aux normes de la place de jeux entre le collège ch.de l'Etang 3 et la salle de l'Etang.**
7. **Adoption du Préavis 23/06.2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 40'000.00 TTC pour réaliser les phases de projet et de procédures pour l'accessibilité à la nouvelle halte provisoire du LEB et la création d'un passage piétons en traversée de la RC401.**
8. **Election à la présidence du Conseil pour la période du 01.07 2023 au 30.06.2024.**
9. **Election à la vice-présidence du Conseil pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024.**
10. **Election des scrutateurs pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024.**
11. **Election des suppléants scrutateurs pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024.**
12. **Election de la commission de gestion et finances pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024.**
13. **Election d'un membre suppléant à la commission de gestion et finances pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024.**
14. **Informations de la municipalité :**
 - a) **Jardin d'enfants l'Arc-en-ciel, engagement de Mme Pieren en remplacement de Mme Geiselmann dès la mi-août 2023.**
 - b) **Changement des statuts et de l'organisation du Triage Mèbre-Talent.**
 - c) **Lutte contre les plantes néophytes et invasives.**
 - d) **Nouvelle péréquation vaudoise.**
15. **Divers et propositions individuelles.**

Le bureau vous attend toutes et tous et vous adresse ses meilleures salutations.

Annexes : PV de la dernière séance du Conseil communal.
Préavis, rapports et tous documents en relation avec l'ordre du jour.
Comptes 2022.

Copie pour information à la préfecture du district du Gros-de-Vaud.

PS. Le secrétaire prie instamment TOUTES LES CONSEILLÈRES et TOUS LES CONSEILLERS qui désirent lui transmettre un e.mail de TOUJOURS l'adresser à : b.cherpitce@outlook.com uniquement. Ceci afin d'éviter des pertes de temps pouvant causer l'absence de document(s) joint(s) à la convocation comme demandé à l'art.42 du Règlement du Conseil communal.

Procès verbal de l'assemblée du 30 mars 2023
(No 8 de la législature 2021 – 2026)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué le jeudi 30 mars 2023 à 20h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. **Accueil, appel.**
2. **Assermentation d'un Conseiller communal.**
3. **Communication(s) du Bureau.**
4. **Communication(s) de la Municipalité.**
5. **Adoption du PV de l'assemblée du 08 décembre 2022.**
6. **Adoption du préavis 19/03.2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.00 TTC pour réaliser les principes généraux d'aménagement et d'accessibilité de la localité en parallèle aux études réalisées par le LEB dans la perspective d'une mise en souterrain des infrastructures ferroviaires.**
7. **Adoption du préavis 20/03.2023 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 55'000.00 pour réaliser le solde de la conversion en LED de l'ensemble de l'éclairage public de la Commune.**
8. **Election d'un nouveau membre à la commission « Délégation communale à l'AEM ».**
9. **Informations de la Municipalité :**
 - a. *LEB, quai provisoire.*
 - b. *LEB, projet PRODES : double voie, future gare souterraine et réflexion urbanistique communale.*
 - c. *Eau de boisson colorée, communication du Service de l'eau de la Ville de Lausanne.*
 - d. *Infrastructure fibre optique, déploiement par Swisscom de la fibre jusqu'au domicile (FTTH).*
 - e. *Crise énergétique : point de situation et concept, point de rassemblement d'urgence (PRU).*
10. **Divers et propositions individuelles.**

Présidence : Monsieur Dominique Martin, Président.

Se sont excusés : Madame Marie Candil ainsi que Messieurs Laurent Cherpit, Cédric Despont et Yves Vionnet.

Absences non excusées : Messieurs Marcello Casale, Christian Hoyois et Denis Michellod.

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.49 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 52 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (art. 71 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).

1. Accueil, appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 28 conseillères et conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC).

L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite que les débats soient constructifs et aient lieu au sein des séances du conseil communal et non en dehors. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Assermentation d'un Conseiller communal.

M. Dominique Martin, Président, demande à l'assemblée de se lever et, conformément à l'Art.5 du Règlement du Conseil communal, procède à l'assermentation de Monsieur Sébastien Dubey. À l'issue des lectures d'usage, ce dernier déclare « Je le promets » ce qui fait qu'à partir de cet instant, Monsieur Sébastien Dubey est effectivement membre du Conseil Communal d'Étagnières, ce qui porte à 28 le nombre des conseillères et conseillers communaux présents ce jour.

3. Communication(s) du Bureau.

M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

4. Communication(s) de la Municipalité.

NÉANT.

5. Adoption du PV de l'assemblée du 08 décembre 2022.

Le PV de l'assemblée du 08 décembre 2022 a été transmis aux conseillères et conseillers communaux avec la convocation à cette séance ; sa lecture n'est pas demandée et il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

6. Adoption du préavis 19/03.2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.00 TTC pour réaliser les principes généraux d'aménagement et d'accessibilité de la localité en parallèle aux études réalisées par le LEB dans la perspective d'une mise en souterrain des infrastructures ferroviaires.

M. Michael Chatelan, Municipal de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, avec des schémas à l'écran, passe en revue le préavis municipal que toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il précise que les rames vont être progressivement prolongées pour atteindre 130 m. dès 2026 et la position de la halte actuelle d'Étagnières, dans une courbe, entre deux passages à niveau distants de 110 m., empêche de prolonger le quai actuel de 65 m. de longueur. De plus, la courbe pose des problèmes pour une mise en conformité à la LHand en vigueur dès le 01.01.2024.

Il précise que les travaux prévus par le LEB vont se faire en deux étapes. La première, relative au quai provisoire, se déroulera en 2024 avec une mise en service pour la fin 2024. La deuxième, qui concerne l'enfouissement de la ligne, avec une double voie entre les Ripes et la gare d'Assens et une nouvelle gare souterraine à hauteur du quai provisoire se déroulera entre 2027 et 2031.

Pour garantir la meilleure stabilité horaire en cas de perturbations, il a été retenu de créer un tronçon à double voie important et continu entre les gares existantes des Ripes et d'Assens.

Au vu de la configuration actuelle, il a été décidé de créer un nouveau tracé en souterrain comprenant une nouvelle gare avec deux quais de 130 m. de longueur. Elle se situera au Nord de la Salle de l'Étang, à l'Ouest de la voie actuelle.

La mise en souterrain du train sera donc une véritable révolution pour Etagnières, le projet du siècle. D'un côté, cela va induire d'importantes contraintes (*nuisances de travaux, délocalisation de la gare actuellement centrale, emprises provisoires*) mais de l'autre, cela va offrir d'importantes opportunités une fois l'exploitation basculée dans le nouveau tunnel.

La Municipalité a identifié les éléments suivants en particulier :

- Accessibilité multimodale à la nouvelle gare et les circulations au sein du village ;
- Requalification urbaine de la RC 401 en traversée de localité et gestion des trafics de l'important flux Nord – Sud ;
- Adaptation du Parking communal de la Salle de l'Etang ;
- Développement du potentiel immobilier dans la zone d'utilité publique et autour de la nouvelle gare ;
- Développement urbanistique à long terme.

L'année 2023 est consacrée à l'élaboration du projet de l'ouvrage et la préparation du dossier pour la procédure d'approbation des plans qui doit être envoyé à l'OFT (*office fédéral des transports*) pour la mise à l'enquête prévue à l'horizon 2024-2025. De ce fait, pour la 1^{ère} étape uniquement, la Municipalité s'est déjà approchée du Bureau d'urbanisme Plarel et du Bureau d'ingénieurs en mobilité Transitec.

Une offre conjointe des Bureaux Plarel et Transitec a déterminé le montant du crédit d'étude nécessaire. Sur cette base, la Municipalité sollicite un crédit d'étude de CHF 100'000.- permettant la réalisation de cette 1^{ère} phase.

Pour les phases suivantes, d'autres spécialistes devront être impliqués (*Bureaux de géomètres, d'ingénieurs civils, en environnement, architecture, paysagismes*) et les montants en jeux seront plus importants.

M. Karim Marlève, Président de la commission de gestion et des finances, au nom de sa Commission et des Commissions Infrastructures et environnement ainsi qu'Urbanisme et aménagement du territoire, lit leur rapport qui invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions du préavis municipal.

M. Baud trouve le mandat assez peu clair quant au contenu.

M. Chatelan : tout le détail de cette offre préliminaire a été exposé aux Commissions citées dans leur rapport et qui ont pu rédiger ledit rapport en complète connaissance de cause.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président peut ainsi passer au vote.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal qui demandent aux conseillères et conseillers d'accepter la demande de crédit d'étude CHF 100'000.- TTC pour réaliser les principes généraux d'aménagement et d'accessibilité de la localité en parallèle aux études réalisées par le LEB dans la perspective d'une mise en souterrain des infrastructures ferroviaires telles que présentées par la Municipalité dans son préavis, soit :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- *après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité,*
- *entendu le rapport des Commissions de Gestion et des Finances, d'Urbanisme et d'Infrastructures,*
- *et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

décide

- 1) *d'accepter la demande d'un crédit de CHF 100'000.- TTC pour réaliser les principes généraux d'aménagement et d'accessibilité de la localité en parallèle aux études réalisées par le LEB dans la perspective d'une mise en souterrain des infrastructures ferroviaires,*
- 2) *d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt, pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix.*

Votation : A main levée et à l'unanimité des membres présents, les conseillères et les conseillers communaux acceptent les conclusions du préavis municipal sans modification.

7. Adoption du préavis 20/03.2023 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 55'000.00 pour réaliser le solde de la conversion en LED de l'ensemble de l'éclairage public de la Commune.

M. Pierre Valet, Municipal des Routes et Sécurité routière, passe en revue le préavis municipal que toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Divers tronçons ont déjà été convertis depuis 2017 au fur et à mesure des opportunités. Depuis 2022, bon nombre d'informations, sur une éventuelle pénurie d'électricité ont été communiquées par le Canton, quant à une prise de conscience d'une réduction de la consommation.

Dans ce contexte, chaque commune du Canton a dû convenir de certaines mesures dont la préparation d'un PRU (*Point de Rencontre d'Urgence*).

En ce qui concerne Etagnières, celui-ci se situera à la maison de Commune. Ce PRU permettra à nos concitoyens, dans le cas d'un délestage du réseau électrique, d'atteindre en tout temps les Services d'urgence (117, 118, 144) via un système de liaison radios qui suppléera aux moyens de communications usuels qui seront aussi hors d'état de fonctionner.

Jusqu'en 2022, les luminaires de la RC 401 allant du Garage Casale en direction d'Assens ainsi que les ampoules défectueuses des lampadaires au sein du village ont été remplacées par des ampoules LED. Ces dépenses ont été passées via le compte de fonctionnement de l'éclairage public.

En fonction de l'urgence de la situation et à la suite de discussions sur ce thème lors des conseils communaux d'octobre et décembre 2022, la Municipalité a jugé opportun de passer l'ensemble de l'éclairage public de la Commune en LED plutôt que de prendre d'autres mesures de coupure de l'éclairage public de nuit comme initialement envisagé. Ainsi le solde identifié des luminaires à passer en LED a été commandé auprès de la Romande Energie à mi-décembre afin de les réserver au vu des difficultés d'approvisionnement.

Il s'agit d'adapter 6 nouvelles têtes de luminaires TECEO au Chemin du Pontet ainsi que 78 luminaires restant à adapter (*échange des platines dans la tête des luminaires*).

Ces travaux devraient être finalisés ce printemps.

A cette fin et comme annoncé lors de la séance du conseil communal du 08 décembre 2022, la délégation de compétence municipale (*art. 85 du RCcom*) a été utilisée.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité sollicite une demande de crédit d'ouvrage de CHF 55'000.- TTC. Si l'investissement consenti peut paraître conséquent pour un changement de luminaires, il faut prendre en compte que ce passage en LED permettra, annuellement, une économie de courant d'~40% ce qui, au tarif actuel,

représentera une économie d'~10'000.- par année donc, un retour sur investissement après 6 ans.

M. Baud : qu'en est-il d'une extinction totale comme préalablement discuté ?

M. Valet : sur recommandation de la DGE (*Direction Générale de l'Environnement*), la Municipalité a abandonné l'idée d'une extinction totale durant la nuit.

M. Marzullo : quelle est la durée de vie de ces ampoules LED ?

M. Valet : les ampoules LED ont une garantie de 10 ans.

M. Karim Marlève, Président de la commission de gestion et des finances, au nom de sa Commission et de la Commission Infrastructures et environnement, lit leur rapport qui invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions du préavis municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président peut ainsi passer au vote.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal qui demandent aux conseillères et conseillers d'accepter la demande de crédit d'ouvrage CHF 55'000.- TTC pour réaliser le solde de la conversion en LED de l'ensemble de l'éclairage public de la Commune telles que présentées par la Municipalité dans son préavis, soit :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- *après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité,*
- *vu le rapport des Commissions des Infrastructures et de Gestion et des Finances*
- *et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

décide

1. *d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage pour le passage en LED de l'éclairage public de CHF 55'000.- TTC,*
2. *d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt, pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix.*

Votation : A main levée et à l'unanimité des membres présents, les conseillères et les conseillers communaux acceptent les conclusions du préavis municipal sans modification.

8. Election d'un nouveau membre à la commission « Délégation communale à l'AEM ».

La Commission « Délégation communale à l'AEM » devant être élue par le Conseil communal, suite à la démission de M. Martial Gottraux, ce dernier doit être remplacé. Monsieur Thomas Martin se présentant spontanément, il est élu à l'unanimité et par acclamation. Il accepte son élection.

9. Informations de la Municipalité :

9. a) LEB, quai provisoire par M. Michael Chatelan.

M. Michael Chatelan, Municipal de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, passe en revue divers slides explicatifs quant au projet envisagés par le LEB au sein de notre commune ainsi que les réflexions envisagées par la Commune quant à l'urbanisation et aux accessibilités de la zone.

Le LEB devant se conformer à la loi « Lhand » (*handicapés*) qui oblige que tous les quais de gare soient au niveau d'accessibilité des wagons normalement au 01.01.2023 mais au plus tard en 2024, le LEB construira ce quai aux normes légales durant l'année 2024.

De plus, la configuration de la gare actuelle ne permet pas la mise en service de rames qui atteindront ~130 mètres de long à l'horizon 2026.

Ce quai ressemblera quasiment au quai actuel de la gare de Jouxkens (*qui est présenté à l'assemblée via l'écran*).

Les chemins d'accès se feront :

- via le Parking de l'Etang ;
- par un passage à créer depuis la boulangerie à travers la RC 401 puis à travers la « propriété Roch » Chemin de l'Etang 2 compatible avec la signalisation actuelle ;
- par le chemin AF situé à l'extrémité Nord de ce quai provisoire.

Les chemins piétonniers se feront le plus « directs et sécurisés » possible et, en cas de panne de la signalisation, il est prévu que le stationnement soit, momentanément, interdit devant la boulangerie, ceci en regard des exigences de visibilité imposée par la loi sur la circulation routière au regard du nouveau passage à piétons créé sur la RC401. Toutefois, cette restriction de stationnement devant la boulangerie devrait être exceptionnelle et de courte durée.

De plus, l'environnement sera réalisé de manière à dissuader tous comportements inadéquats mais il ne sera pas possible d'interdire « ceux qui ne les suivraient pas » mais tout sera pensé pour les éviter.

La réalisation de ce projet, commencé en 2022, sera finalisé durant l'année 2024.

9. b) LEB, projet PRODES (Projet du développement de l'infrastructure ferroviaire au niveau suisse) : double voie, future gare souterraine et réflexion urbanistique communale par M. Michael Chatelan.

Dans l'optique de la « cadence horaire 10 minutes », Le LEB prévoit la création d'une nouvelle ligne à double voie en prolongement de l'actuel provenant des Ripes jusqu'à la gare d'Assens avec un passage en souterrain depuis « Yatoo » jusqu'à la nouvelle gare qui se situera vers la salle de l'Etang.

Depuis la nouvelle gare, la nouvelle ligne, à double voie, jusqu'à la gare d'Assens sera construite en rectiligne via un nouveau tracé qui s'éloigne en direction du Jura de l'ancienne ligne qui sera désaffectée.

Afin de garantir le « sauvetage » de l'actuel passage sous-route, le tunnel en souterrain sera creusé jusqu'à 12m. de profondeur ; ce qui assure également que les bâtiments en surface ne soient pas affectés.

La nouvelle gare sera équipée de 2 rampes d'accès à chaque bout de ladite gare.

Le calendrier concernant ces importants travaux se profile comme ceci :

- mise à l'enquête en 2024 – 2025 ;
- réception du permis fédéral en 2027 – 2028 ;
- réalisation de l'ouvrage entre 2028 et 2030 ;
- mise en service de la nouvelle gare en 2031.

M. J.-P. Martin : depuis où la commune d'Etagnières est-elle concernée ?

M. Chatelan : l'entier de la construction ferroviaire est à la charge de la Confédération.

Le démantèlement de l'ancienne ligne entre Etagnières et Assens est à la charge du LEB dont il est propriétaire du terrain. Un échange de propriétaire n'est pas exclu par la suite. Financièrement, la commune d'Etagnières sera impactée par tous les travaux en surface entre les 2 panneaux 50km/h. Nord – Sud soit ~800m.

Un des objectifs est de relier le périmètre de cette nouvelle gare dans le contexte villageois.

M. Paris : qu'en est-il avec la boulangerie ?

M. Chatelan : la boulangerie n'est pas impactée par la mise en souterrain du LEB.

Mme Isaaz-Vuichard : qu'en est-il au sujet d'un accès direct à la gare depuis la RC 401 sans passer par le Chemin de l'Etang ?

M. Chatelan : cela est en discussion mais, actuellement, rien de figé.

M. Ph. Isaaz : comment voyez-vous les accès collatéraux autour de cette nouvelle gare ?

M. Chatelan : le démantèlement de l'ancienne ligne donnera des idées et les mandataires réfléchissent déjà aux potentialités futures tant du point de vue de l'urbanisme que de la mobilité.

M. Burri : actuellement, la RC 401 voit passer ~10'000 véhicules par jour et, si encore plus, une route de contournement est-elle envisageable ?

M. Chatelan : cela est de moins en moins la tendance autant à cause de la LAT que pour des raisons financières.

La DGMR fait régulièrement des comptages mais la volonté actuelle est de favoriser la mobilité par transport public.

M. Pascal Favre, Syndic, intervient afin de rappeler que la situation d'aujourd'hui, avec une variante d'enfouissement du train, découle d'études de variantes qui ont eu lieu ces dernières années et dont une route de contournement était une des variantes.

Aujourd'hui, l'OFT (*Office Fédéral des Transports*) a retenu la variante sur laquelle nous travaillons et il n'est plus d'actualité de penser à des variantes de contournement routier qui sont quasiment impossible à réaliser aujourd'hui (*thématique des surfaces d'assolement obligatoire*). Pour rappel, la dernière route de contournement réalisée dans la région est la RC 177 entre Vufflens et Penthaz a pris plus de 50 ans pour être réalisée.

M. Guenzi souhaiterait que, pour tous ces importants chantiers, les Commissions concernées soient bien impliquées.

M. Marlève : pendant ces travaux, le Parking de l'Etang sera fortement impacté et, lors de locations, les gens parqueront où ?

M. Chatelan : la Municipalité réfléchit à des alternatives provisoires.

9.c) Eau de boisson colorée, communication du Service de l'eau de la Ville de Lausanne par M. Pascal Favre.

Afin de limiter, voire d'éliminer, la dissolution du calcaire et la remise en suspension de rouille dans les canalisations métalliques qui provoque une coloration de l'eau, la Ville de Lausanne a modifié son équilibre calco-carbonique par une correction à la hausse du PH (*unité de mesure de l'acidité*) en ajoutant une petite quantité de NaOH (*hydroxyde de sodium*) ce qui permet d'obtenir un pH de 8.3 au lieu de 7.6 actuellement.

Ceci est régulièrement pratiqué en Suisse et à l'étranger et est sans risque pour la santé des consommatrices et consommateurs.

Cette installation de traitement a été mise en service début décembre 2022 ; l'effet de la correction n'est pas immédiat mais, selon les premiers retours, un effet positif a déjà été observé.

9.d) Infrastructure fibre optique, déploiement par Swisscom de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) par M. Pascal Favre.

Swisscom a informé la Commune de l'extension du réseau fibre optique, par l'accès aux appartements de la FTTH (*Fibre To The Home*), qui débutera au 1^{er} trimestre 2024 pour se finaliser à l'horizon 2025.

L'opérateur prendra en charge l'intégralité des frais de FTTH mais sous condition d'un contrat conclu avec chaque propriétaire de bâtiment. L'introduction de la fibre dans le

bâtiment ne liera pas le propriétaire avec Swisscom et cette fibre sera également disponible pour les autres opérateurs intéressés.

L'installation de cette fibre optique pourra être souterraine ou aérienne mais prioritairement souterraine.

Un communiqué de presse informera la population cette année encore.

9.e) Crise énergétique : point de situation et concept, point de rencontre d'urgence (PRU) par M. Pierre Valet.

Les Communes ont été approchées par la Confédération et le Canton via les préfetures, pour qu'en cas de catastrophes ou situations d'urgence, la population puisse se rendre au PRU (*Point de Rencontre d'Urgence*) prédéterminé et proche de chez elle afin d'y trouver les informations et l'aide dont elle a besoin.

Le PRU peut être exploité par le personnel communal, des bénévoles ou encore des entreprises spécialisées mandatées par les autorités communales. Pour Etagnières, trois Municipaux ont été formés pour maîtriser les moyens de communication radio de ce futur PRU.

En aparté, M. Valet présente, à l'écran, un film traitant d'un PRU type situé dans la commune de Cossonay.

M. Pascal Favre, Syndic, ajoute que nous avons passé le cap de cet hiver 2022-2023 sans encombre (*grâce aux réserves de gaz accumulées avant la guerre en Ukraine*) mais, l'hiver 2023-2024 s'annonce déjà beaucoup plus difficile lorsque les réserves auront été épuisées d'autant plus si le conflit en Ukraine perdure. Il enjoint chacun à être économe dans l'utilisation du gaz et de l'électricité dans la mesure de ses moyens.

9.f) (*rajouté par Mme Isaaz, Municipale*) : Vie associative par Mme Annelise Isaaz.

Mme Isaaz annonce que M. Raymond Müller, Président de « Bel automne » (*association qui regroupe les personnes ayant atteint l'âge de la retraite sur les commune d'Assens et d'Etagnières*), a démissionné au 12 avril 2023.

La Municipalité souhaiterait que cette association perdure et qu'une (*ou des*) personnes reprenne(nt) le flambeau.

D'autre part, elle annonce que les élèves de 1P – 4P ont créé un « petit carré » vers le collège qu'ils vont cultiver.

10. Divers et propositions individuelles.

M. Delmonico relève qu'il avait loué la salle de rythmique du collège un vendredi soir et qu'il avait eu la désagréable surprise de se retrouver en même temps que la société sportive « Dojo Waryu » qui occupe cette salle régulièrement tous les vendredis de 17h.30 – 21h.00.

M. Bertrand Pittet, Municipal des bâtiments : cela peut arriver que cette salle soit quelque fois occupée le vendredi soir, pas par des privés, mais par des associations. Il déclare également que, durant l'année, quelques fois il n'est pas possible de faire autrement mais la Municipalité prend acte.

M. Pascal Favre, Syndic, complète en stipulant que le nécessaire sera fait rapidement afin que le site Internet de la Commune indique que les salles ne sont pas ouvertes à la location en semaine ; ce qui évitera déjà quelques problèmes.

La parole n'étant plus demandée, M. Dominique Martin, actuel Président, annonce qu'il a trouvé un successeur pour la prochaine « année politique » qui débutera le 1^{er} juillet 2023.

Cette personne se lève pour annoncer sa candidature et l'assemblée découvre qu'il s'agit de M. Patrick Nessi qui est déjà chaleureusement applaudi.

En finalité M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 22 juin 2023 à 20h.00 dans cette même salle et lève la séance à 22h.12 en invitant chacune et chacun de poursuivre la soirée autour du verre de l'amitié.

M. le Président :
Dominique Martin

Le secrétaire :
Bernard Cherpit